

Département

VENDÉE

Arrondissement

Les Sables d'Olonne

Commune de

SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers présents : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mmes ROUSSET C., JAUFFRIT L.

Absents : Mme ROUXEL M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mmes JOLLY F. qui a donné pouvoir à qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F.

M. LEROY D., Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L., M TESSIER P., M. LIAIGRE T, Mme MARTINEAU C.

Secrétaire : Mme BAUDRY K

2025.66 – Association « Hirondelles Soullandaises Basket Club » ; subvention exceptionnelle

La construction du complexe sportif, offre l'opportunité d'accueillir plus de licenciés tout en proposant de nouvelles disciplines et de programmer des compétitions départementales et régionales.

L'association, utilisatrice de ce nouveau complexe dite salle n°3, a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin d'acheter des équipements qui seront stockés dans le complexe sportif permettant ainsi une meilleure gestion dans l'accueil des licenciés dans les 3 salles de sport et évitant des va-et-vient du matériel d'entraînement.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Vu les articles L 2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

23 SEP. 2025

SLO

ID : 085-218502847-20250918-DEL2025_66-DE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € (quatre milles €) à l'association « Hirondelles Soullandaises Basket Club »

VOTE :

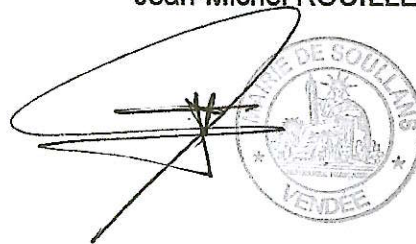
POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel ROUILLE', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SOULLANS' at the top and 'VENDEE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.